◆ **Droit d'image.**

Du fait de son inscription, tout concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite lui permettant d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.

◆ **Sécurité.**

Sur le parcours, la sécurité est assurée par des signaleurs qui veilleront également au bon déroulement de l'épreuve.

Afin d'éviter la mise en œuvre de recherches inutiles, tout concurrent qui abandonne doit remettre son dossard à l'organisation dans les plus brefs délais.

Présence d'une équipe de secouristes qui pourra, si nécessaire, être mobilisée en cas d'accident ou de blessure sur le parcours. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les participants qui ne respectent pas l'itinéraire prévu pour la course.

Le comité d'organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de :

Mutuelles du Mans Assurances, 4 place du général Leclerc, 61130 Bellême.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Randonnée pédestre.

Randonnée pédestre à allure libre ouverte à tous les hommes, femmes et enfants (ces derniers devant être obligatoirement accompagnés). Le parcours est constitué de routes, chemins et sentiers forestiers. Le parcours est l'objet d'un balisage et de points de repère établis par les organisateurs.

Les randonneurs doivent suivre scrupuleusement le parcours balisé par les organisateurs et s'engagent à respecter l'environnement.

La participation financière à la randonnée donne droit au ravitaillement proposé à l'arrivée du trail. Ce ravitaillement ne sera plus proposé à partir de 12h30.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Compléter le document ci-dessous et joindre le chèque d'engagement

(3€ (4€ le jour même)) à l'ordre de : Association Sports & Loisirs.

NOM : .....

PRENOM : .....

Adresse : .....

Localité : ..... **code postal** : .....

À retourner avant le 16 avril 2026 à

Frédéric Andrieux, 6 rue du Carrouge, Le Gué de la Chaîne

61 130 Belforêt-en-Perche.

Dimanche 19 avril 2026

Le Gué de la Chaîne

Belforêt-en-Perche (Orne)

Trail du Perche

(souvenir Guy Brûlé)

61

17 km

Départ : 10h00

Randonnée pédestre

10 km (départ : 9h30)

Au cœur de la forêt de Bellême

Organisé par

Sports & Loisirs, Le Gué de la Chaîne (61 130)

Athletic Club Mortagnais (61 400)

Bulletin d'engagement trail.

Compléter le document ci-dessous et joindre :

- **Chèque d'engagement** à l'ordre de : Association Sports & Loisirs.
  Droits d'engagement. Trail : 12€.
- **Copie de licence FFA ou attestation Pass Prévention Santé**
  (voir règlement).

À retourner avant le 16 avril 2026 à
Frédéric Andrieux, 6 rue du Carrouge, Le Gué de la Chaîne
61 130 Belforêt-en-Perche.

NOM : .....

PRENOM : .....

Date de naissance : ..... /..... /..... **sexe** : ❒ F ❒ M

Adresse : .....

.....

Localité : ..... **code postal** : .....

Adresse e-mail : .....

Renseignements complémentaires

Nom d'équipe ou de club (trophée Pierre OBLIN) : .....

Licencié FFA, N° de licence : .....

(par correspondance : joindre photocopie de la licence).

Non licencié FFA : joindre OBLIGATOIREMENT UNE ATTESTATION DE PASS PRÉVENTION SANTÉ délivrée par la FFA (voir règlement). Présenter obligatoirement un document papier (original ou photocopie) quel que soit le mode d"inscription (par correspondance ou le jour de la course).

Renseignements : 02 33 73 08 26 trailduperche@yahoo.com

Pour la course de 17km pas d'inscription le jour même de la course.
Pas d'inscription par téléphone.

Règlement du Trail du Perche.

Le trail est une course pédestre disputée en semi-autosuffisance. Un camelbak ou un porte gourde est conseillé. Courir en autosuffisance est recommandé.

◆ **Parcours**

Distance : 17 km. Horaire : 10h00

Le départ de la course est situé dans le bourg du Gué de la Chaîne. Le parcours, objet d'un balisage spécifique, est constitué de routes, chemins et sentiers forestiers. Les marques de balisage du parcours seront décrites verbalement par les organisateurs au moment du départ. Les concurrents doivent suivre scrupuleusement le parcours balisé par l'organisation et s'engagent à respecter l'environnement.

Les participants doivent atteindre le ravitaillement situé environ à mi-parcours au plus tard 1h25 après le départ de la course. Tout participant dépassant ce délai sera déclaré hors-course.

L'organisation assurera la fermeture du parcours derrière les derniers participants.

◆ **Inscription.**

Conformément à la législation en vigueur, **présenter une licence d'athlétisme, ou une licence running** ou **un Pass'running en cours de validité (tous ces documents étant délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme** ; joindre une copie pour une inscription par correspondance**).** A défaut de licence FFA, **une attestation** (originale ou photocopie proposée à l'organisation) **de Pass Prévention Santé** (en cours de validité) **délivrée par la FFA** constitue également un document permettant de participer à l'épreuve.

Age minimal : 18 ans (coureur né en 2008 et avant). Pour les mineurs n'ayant pas encore 18 ans à la date de la course, **l'autorisation parentale est obligatoire.**

◆ **Récompenses**

- Récompense (coupe ou trophée ou médaille) **aux trois premiers au scratch** (classement hommes, classement dames).

- Récompense au premier (hommes, dames) par catégorie. Pour les Masters (1991 et avant) récompense par catégories d'âge de 10 ans en 10 ans (M0 et M1 ensemble puis M2 et M3, et ainsi de suite). La catégorie Espoir est incluse dans la catégorie Senior. Prix non cumulables.

- Trophée Pierre OBLIN attribué à **l'équipe la plus nombreuse à l'arrivée de la course** (intitulé de l'équipe rigoureusement identique pour tous les membres d'une même équipe sur le bulletin d'engagement). En cas d'égalité de nombre entre deux équipes ou plus, le classement individuel du meilleur dernier de chacune des équipes concernées déterminera l'équipe lauréate.

- Une récompense peut être accordée à tous les participants de la course à leur arrivée sous forme de tirage au sort.

◆ **Ravitaillement.**

Un point de ravitaillement est disposé sur le parcours (environ à mi-parcours). Selon les conditions météorologiques un second point de ravitaillement peut être établi.

Ravitaillement à l'arrivée.